le juge : un professionnel du droit ?

Par **lorelei**, le **21/09/2008** à **13:48**

Hello tout le monde, pourriez vous indiquer la bonne voie à une âme en peine ou surtout en train de galérer...

Je dois faire une dissertation avec pour sujet ==> le juge : un professionel du droit ? et je galère de trop. Je suis en premiere annee de droit et c'est ma premiere dissert et je patauge completement.

Est-ce que un plan du type :

I] Le juge pour exercer, se doit d'avoir une connaissance irréprochable du droit.

II]Pour rendre une décision de justice, il ne suffit pas de connaitre tout le droit.

Le pire c'est que j'ai conscience que ce plan va pas, j'ai meme l'impression d'etre hors sujet. Pourtant j'ai pas arreter de penser le sujet de toutes les maniere et rien ne me vient, aucune idée, aucun plan qui en vaillerai la peine....

s'il vous plait aidez moi...
ce qui serait bien c'est de m'indiquer dans quelle direction il faudrait que je dirige ce sujet.

merci d'avance

Par **lorelei**, le **21/09/2008** à **14:25**

un autre plan que j'ai trouvé (jsuis vraiment a fond jveux le réussir cette put*** de dissert ^^)

I] le juge, en bon praticien, cherche à appliquer la bonne application de la norme

II]mais il peut également etre amener à interpreter la norme, tel que les théoriciens membre de la doctrine.

Vous en pensez-quoi? Est-ce toujours aussi hors sujet

j'ai vraiment l'impression de ne pas maitriser le sujet (et c pas qu'une impression) pourtant j'ai revue mon cours plusieurs fois...

Arf, est-ce que c'était aussi dur pour vous la toute premiere dissert en premiere anne de

droit???

Par **Katharina**, le **21/09/2008** à **14:35**

C'est normal que ce soit dur oui,
Déjà quelque chose qui ne va absolument pas dans tes titres, c'est qu'il ne faut surtout pas mettre de verbes conjugués.
Aussi quand tu proposes ton plan, tu dois d'abord nous donner ta problématique, et les titres de tes sous parties. :wink:

Attention aussi au côté redondant " bon patricien bonne application " Image not found or type unknown

Par **lorelei**, le **21/09/2008** à **14:48**

merci pour ces bons conseils, c'est notre premiere dissert et le prof nous a rien dit comme indication.

pour la problematique je pensais à : quels sont les domaines où le juge est amené à exercer ?

I] L'APPLICATION du droit
A) le juge applique la norme
B)

II] l'interpretation du droit
A)le juge peut etre amené à interpreter la norme
B)

et je me rends compte que mes B) jvois pas ce que je pourrais dire, c'est vraiment maigre mon plan là.

Tu penses que c'est hors sujet ou non ?

Par **sabine**, le **21/09/2008** à **15:14**

Pour moi tu es dans la bonne direction même si ton plan ne semble pas répondre exactement à ta problèmatique. Mais comme c'est ta 1ère dissert' il va falloir que tu "brodes". Tu n'as pas :wink: :)

beaucoup de connaissances et c'est normal Image not found or type unknown Continue comme ça Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Katharina**, le **21/09/2008** à **15:16**

Je pense aussi que tu es sur la bonne voie,
Pour ta deuxième partie tu devrais opter pour une structure genre :

II) les limites de l'interprétation du droit par le juge

A) la volonté d'étendre la norme

B) l'impossibilité pour le juge de créer du droit

Par **lorelei**, le **21/09/2008** à **15:36**

merci c'est très gentil à vous de m'aider

c'est clair que le cour du prof m'aide très très peu

je travaille surtout à partir de mes livres et j'essai en vain de trouver des sites de cours de droit enterressant où je pourrais touver pas mal d'informations...arf

j'ai vraiment cette impression d'etre la seule étudiante en droit L1 à galérer comme je galère ^^""

Par **Katharina**, le **21/09/2008** à **15:53**

Oh non tu n'es pas la seule, tout le monde commence par là.
Comme site sympa il y a celui de " playmendroit " il m'a pas mal servi au début.

Par **lorelei**, le **21/09/2008** à **16:05**

merci encore une fois, c'est vraiment très gentil de ta part.
Je vais y faire un tour.
Jusque là je suis tombé sur des sites ayant trop peu d'interet.
encore merci ^^

Par **Camille**, le **21/09/2008** à **16:31**

Bonjour,

Au fait... qu'appelle-t-on un "[i:w5aykqf1]professionnel du droit[/i:w5aykqf1]" ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:?

Image not found or type unknown

Par **Againme**, le **21/09/2008** à **17:40**

Nono nonon t'inquiete pas j'ai la meme dissert que toi pour demain et je galere aussi autant que toi !!

Par **x-ray**, le **21/09/2008** à **19:12**

[quote="Camille":2cqtctwa]Bonjour, :?

Au fait... qu'appelle-t-on un "[i:2cqtctwa]professionnel du droit[/i:2cqtctwa]" ? Image not found or type unknown

[/quote:2cqtctwa]

un/une "camille" ??

C'est un peu le pb du plan proposé par Die Lorelei ("Ich weiss nicht, was es soll bedeuten, dass ich so traurig bin..."), elle ne répond pas à la question.

Edit :
Je reviens pour préciser une chose déjà dite hier dans le cadre d'une autre dissertation. Il me semble que la base, de manière générale, est de définir les termes. Par exemple, qu'est-ce qu'un juge ? ou "qu'appelle-t-on un professionnel du droit ?"

Le plan que Lorelei propose, répond plus à mon avis à un sujet du type "le juge et le droit", mais il ne répond pas à la question "le juge est-il un professionnel du droit ?"

Ceci étant dit, je reconnais que ce n'est jamais facile une première dissertation.

Par **Camille**, le **22/09/2008** à **09:12**

Bonjour,
C'est ce qui me semblait aussi.
Sujet d'autant plus difficile, justement, que je vois mal comment on pourrait dire qu'un(e) juge n'est pas un(e) "professionnel(le) du droit".
(à part les juges de proximité, à en croire certains commentaires peu élogieux, et les juges des Prud'hommes, qui ne sont pas des professionnels du droit).

Un moniteur d'auto-école est il un "professionnel du code de la route" ?
Zinedine Zidane est-il un "professionnel du foot-ball" ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Nicolas Sarkozy est-il un "professionnel de la politique" ?

Qui veut répondre "non" ?
:))

Image not found or type unknown

Par **x-ray**, le **22/09/2008** à **10:11**

C'est pourquoi la problématique la plus simple est peut-être "en quoi le juge est-il un professionnel du droit ?"...

Par **yanos**, le **22/09/2008** à **10:42**

Je suis tout à fait d'accord.
Quand on commence un sujet, la première chose à faire est de définir les termes du sujet. Partant de là, il faut que tu reprennes ta dissertation en étudier chaque termes, ton plan et ta problématique. Le terme le plus important à définir est "professionnel du droit". Quand tu auras bien compris ce que cela signifie, ton plan apparaitra (presque) tout seul.

Par **lorelei**, le **24/09/2008** à **23:12**

Même après avoir bien définit les temes j'ai quand même pas mal galérer pour élaborer mon plan..^^""

Sinon j'ai la correction de mon chargé de TD, et personnellement je n'aurai jamais réussi à

:roll:

trouver ce plan toute seule : Image not found or type unknown

la problématique : Dans l'ordre judiciaire, le choix d'un juge professionnel a-t-il été fait ?

I] Le choix d'un juge professionnel par principe.

A) Un choix fondé sur une volonté d'égalité.

B) un choix fondé sur une source d'efficacité.

II]Le choix d'un juge professionnel exceptionel remis en cause.

A) Une remise en cause fondé sur la nécessité d'adapter le droit à la pratique.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

B) Une remise en cause fondé sur la nécessité d'une légitimité renforcée.

====> franchement ça me laisse bien perplexe tout ça.
Vous en pensez quoi vous de ce plan...
Je suis consciente qu'il n'y a pas qu'un seul type de plan idéal pour répondre à une problématique, mais celui-là, je sais pas, j'ai l'impression d'un manque satisfaisant de réponse à la problématique... Image not found or type unknown

édit : a oui au fait, le prof nous a parlé d'un type de plan à privilégier en dissertation c'est :

I] Les principes
et II] les exceptions/ les limites

Vous aussi vous devier faire ce genre de plan ?

Par **x-ray**, le **25/09/2008** à **07:29**

C''est assez classique, et somme toute, assez sûr. Il est assez difficile, en arrivant en droit, d'abandonner la sacro-sainte thèse/anti-thèe/synthèse du secondaire.

Mais en fait, le plan en deux parties est plus simple à concevoir. Il permet des oppositions frontales, en définitive assez simplistes. Je pense que les plus courantes sont tournent autour du plan OUI/MAIS ou OUI/NON : principes/exceptions, en droit/en fait, etc...

Le problème, c'est si l'on quitte le droit. Car, une fois ce mode de présentation acquis, il devient difficile de s'en départir...

Bon courage.

Par **Murphys**, le **25/09/2008** à **10:55**

Il n'y aucun problème à ne pas reussir à sortir du schéma plan en 2 parties, le droit est une matière dans laquelle on apporte une solution aux questions posées, on est pas en philo, ici 8)

Image not found or type unknown
Au fond quand on nous apporte un problème, c'est pour apporter une solution pas pour raconter le point de vue d'un type y'a 300 ans, c'est valable dans la vie de tout les jours, droit ou pas droit.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **x-ray**, le **25/09/2008** à **12:07**

Je n'ai pas dit que ce type d'approche est mauvais. J'ai dit que si tu DOIS présenter les choses autrement, tu te rends compte que tu es marqué par ta formation d'origine.

Il n'y a pas que le droit dans la vie...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés